



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Le 16 février 2015

PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION ILE-DE-FRANCE

La déclaration commune Etat-Régions signée le 12 septembre 2012, au Palais de l'Élysée, par le Premier ministre et le Président de l'Association des Régions de France, a affirmé la nécessité d'un cadre de coopération renforcé afin d'assurer le redressement économique de la France, dans le contexte d'un nouvel acte de la décentralisation. La nouvelle génération de contrats de plan entre l'Etat et la Région pour la période 2015-2020 a vocation à traduire de façon concrète cet engagement.

Avec 31% du PIB national et 4,3% du PIB européen, la Région Île-de-France est la première région d'Europe. Sa vitalité économique se traduit par 5,1 millions d'emplois sur son territoire. Alors que l'Île-de-France se prépare à accueillir la Conférence climat de Paris fin 2015 (COP21), la signature d'un nouveau contrat de plan marque la volonté des pouvoirs publics d'agir en faveur d'un nouveau modèle de développement et de la transition écologique et énergétique de la région capitale.

Avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France, approuvé fin 2013, l'Etat et la Région disposent d'une stratégie commune pour préparer l'avenir de l'Île-de-France. Ce schéma fixe les conditions d'un développement durable de la Région à l'horizon 2030. Il vise à réduire les inégalités territoriales et à rééquilibrer l'activité et l'emploi vers l'Est de la région. De nombreux documents déclinent cette stratégie dans les différents champs de l'action publique (stratégie régionale de développement économique et de l'innovation, plan de déplacements urbains, schéma régional climat air- énergie...).

Le CPER 2015-2020 constitue l'outil principal de mise en œuvre de cette stratégie. Il va permettre d'inscrire dans la durée les nombreux investissements d'ores et déjà programmés par l'Etat et la Région, comme ceux du plan de mobilisation du Nouveau Grand Paris des transports signé avec le Premier ministre le 19 juillet 2013, ou les engagements pris en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il exprime la volonté du Gouvernement et de la Région de maintenir à un haut niveau l'investissement public en Île-de-France et de préparer l'avenir.

L'Etat et la Région sont convenus d'agir dans le cadre d'une contractualisation resserrée. Il ne s'agit plus désormais de contractualiser dans tous les domaines de l'action publique mais de concentrer les moyens et d'articuler les investissements sur les programmes prioritaires et stratégiques pour le développement régional et national.

Cinq thématiques majeures sont ainsi ciblées :

• **Transports : améliorer la desserte des territoires et faciliter la mobilité des Franciliens**

Dans le cadre du nouveau contrat de plan, la Région et l'Etat s'engagent ensemble à investir **5,3 Mds€ d'ici 2020 dans les transports du quotidien**. Parmi les 42 chantiers de transports collectifs qui sont programmés, priorité est donnée à ceux qui désenclavent les territoires les moins bien desservis, en améliorant les services de banlieue à banlieue. Le développement des infrastructures portuaires et fluviales, du fret ferroviaire et le traitement des points de congestion routiers seront également soutenus.

• **Enseignement supérieur et recherche : améliorer les conditions de vie des étudiants et des chercheurs**

Pour faire progresser l'égalité, l'Île-de-France doit rester un territoire d'opportunités, attractif, dynamique et innovant. C'est pourquoi sur les **six prochaines années, l'Etat et la Région s'engagent à parité à hauteur de 789 M€**. Ces actions pour l'immobilier des universités et établissements d'enseignement supérieur sont abondées par les moyens apportés par l'Etat au travers du Plan Campus et du Programme des investissements d'avenir qui représenteront 5,1 milliards d'euros de crédits non budgétaires (intérêts et dotations consommables) sur la période du CPER. Conjuguées aux politiques que mènent ensemble l'Etat et la Région à destination des étudiants (en matière de mobilité, de logement, de santé, d'insertion professionnelle...), elles traduisent la **priorité donnée à la jeunesse**.

• **Aménagement et développement du territoire: renforcer l'égalité sociale et territoriale**

Les disparités territoriales sont un défi majeur pour le développement équilibré de l'Île-de-France. Pour les résorber, l'Etat et la Région accompagneront les territoires les plus en difficulté en matière de développement d'activités ou de logements (**soutien aux maires bâtisseurs**) et ceux qui **participent d'un aménagement équilibré de l'Île-de-France (Parcs naturels régionaux, intercommunalités de grande couronne, ...)**. Pour soutenir cet objectif, l'Etat et la Région s'engagent à **investir 642 M€ sur la période**.

Ces moyens sont complétés par **un volet numérique doté par l'Etat et la Région de 232M€**, qui accompagnera les départements de grande couronne afin d'assurer un égal accès de tous les territoires franciliens au très haut débit.

L'emploi et le développement de l'économie régionale seront également au cœur de cette nouvelle contractualisation : le Nouveau Grand Paris devrait générer près de **15 000 emplois par an pendant 10 ans pour la construction des infrastructures et 80 000 emplois pérennes à l'horizon 2030** (source Société du Grand Paris).

• **Environnement, transition écologique, énergétique et sociale : construire un nouveau modèle de développement**

Enjeu essentiel pour notre cadre de vie et notre santé, l'environnement est soumis en Île-de-France à de fortes pressions, nées de la concentration des activités économiques, des déplacements et des populations. Face à ce défi, et au regard de l'accueil de la COP 21 fin 2015 en Île-de-France, le CPER favorisera la rénovation thermique du parc de logements, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et la gestion des déchets. **Une enveloppe de près de 310 M€ sera consacrée à cet objectif**.

Ce nouveau CPER contribuera de manière transversale à **la transition écologique et énergétique de l'Île-de-France**, au travers d'un plan d'investissement massif en faveur des transports collectifs (4,4Mds d'euros sur 6 ans), du fret ferroviaire et fluvial et d'une contractualisation nouvelle en faveur du vélo. Il est de plus marqué par un niveau d'engagement sans précédent sur le volet spécifiquement consacré à la transition énergétique et écologique, à la préservation de la biodiversité et au soutien à l'économie circulaire.

• **Anticiper l'avenir et préparer la COP21**

Le CPER prévoit également **un volet plus prospectif**, destiné à éclairer les grands choix pour la région capitale à un horizon dépassant largement le cadre de ce contrat ; il doit en particulier participer de la préparation de la 21^{ème} conférence sur le climat prévue en Île-de-France à la fin de l'année.

* *

*

Au total, l'engagement financier commun de l'Etat et de la Région au travers du CPER porte sur 7,3 Mds d'euros, dont 2,9 Mds d'euros mobilisés par l'Etat et 4,4 Mds d'euros par la Région. Il est en forte augmentation par rapport au contrat précédent (5,5 Mds d'euros).

Le projet de contrat de plan a été approuvé le 12 février par l'assemblée régionale. Il sera mis en consultation publique pendant quatre semaines, en vue d'une approbation définitive et d'une signature au premier semestre 2015.

Par ailleurs, l'Etat, l'Île-de-France et les régions normandes s'engagent dans un **contrat interrégional pour le développement de la Vallée de la Seine** qui porte sur 935 M d'euros d'engagements financiers dont 412 M€ de l'Etat et des Régions, et qui favorisera notamment la modernisation des liaisons ferroviaires et des infrastructures portuaires et fluviales le long de l'axe Seine.

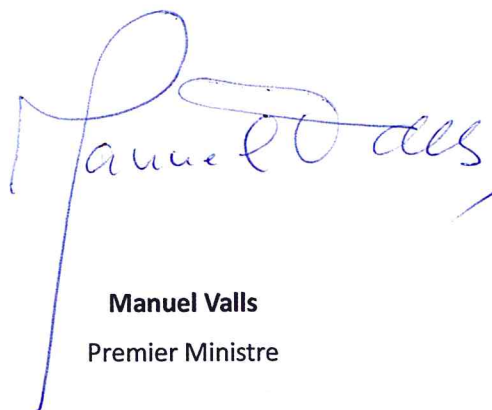
L'Etat et la Région Île-de-France s'engagent à réaliser ce contrat de plan ambitieux pour la région capitale.

A Paris, le 16 février 2015



Jean-Paul Huchon

Président du Conseil régional d'Île-de-France



Manuel Valls

Premier Ministre

PROJET DE CPER ETAT-REGION ILE DE France
SYNTHESE PAR VOLET

En M€

Volets	Total	Etat	Région
Volet mobilité multimodale	5311,54	1877,63	3433,91
<i>Dont nouveau Grand Paris</i>	4459	1412	3047
<i>Dont opérations multimodales</i>	487,34	259,63	227,71
<i>Dont routes</i>	365,2	206	159,2
Volet Enseignement, innovation et emploi	1051,37	539,7	511,67
<i>Dont Enseignement supérieur et recherche</i>	788,52	394,52	394,00
<i>Dont Filières d'avenir et emploi</i>	30	15	15
<i>Dont Economie numérique</i>	232,85	130,18	102,67
Volet transition écologique et énergétique	309,11	156,68	152,43
Volet territorial	641,864	319,264	322,6
TOTAL	7313,884	2893,274	4420,61